



HAL
open science

PROTECTION DE L'ENFANCE ET PARTICIPATION DES FAMILLES : Cadre pour la transformation des cultures organisationnelles et l'adaptation des pratiques professionnelles 1

Carl Lacharité, Maria Angels Balsells, Paola Milani, Marco Ius, Michel
Boutanquoi, Claire Chamberland

► To cite this version:

Carl Lacharité, Maria Angels Balsells, Paola Milani, Marco Ius, Michel Boutanquoi, et al.. PROTECTION DE L'ENFANCE ET PARTICIPATION DES FAMILLES : Cadre pour la transformation des cultures organisationnelles et l'adaptation des pratiques professionnelles 1. St-Laurent, D ; Dubois-Comtois, K. et Cyr C. (eds) La maltraitance, perspective développementale et écologique. Québec, Presses de l'Université du Québec, 341-364., 2022, 978-2-7605-5653-9. hal-04492654

HAL Id: hal-04492654

<https://hal.science/hal-04492654v1>

Submitted on 6 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PROTECTION DE L'ENFANCE ET PARTICIPATION DES FAMILLES :
Cadre pour la transformation des cultures organisationnelles et
l'adaptation des pratiques professionnelles¹

Carl Lacharité², Maria Angels Balsells³, Paola Milani⁴, Marco Ius⁵, Michel Boutanquoi⁶,
Claire Chamberland⁷

L'objectif de ce chapitre est de décrire le cadre de référence d'une approche participative en protection de l'enfance. Celle-ci est élaborée conjointement par plusieurs équipes de recherche qui travaillent en partenariat étroit avec des actrice·teur·s de terrain dans différents contextes nationaux (Espagne, France, Italie, Québec, République tchèque). Nous tenons toutefois à souligner qu'il ne s'agit pas d'un modèle qui impliquerait la présence de normes à suivre ou d'une recette à appliquer. La complexité du phénomène de la maltraitance envers les enfants se prête mal à une simplification des dispositifs institutionnels mis en place pour y répondre. Avant de faire la présentation de ce cadre de référence, le concept de participation des enfants et des parents est exploré afin de bien saisir les enjeux qui sont présents dans ce champ de l'action publique.

DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans les pays occidentaux, la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* (CIDE : Nations unies, 1989) est venue donner, au cours des trois dernières décennies, une impulsion à la mise en place ou à la rénovation des dispositifs de protection de l'enfance. L'un des aspects de cette impulsion repose sur l'un des articles de la CIDE qui stipule « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération (...) et d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant » (Article 12). À l'instar d'une telle préoccupation envers la voix et la parole des enfants, au cours de la même période, les sociétés occidentales ont développé une sensibilité à la participation des citoyens dans le champ des actions publiques en tant que stratégie de développement et d'évaluation des politiques publiques. C'est notamment le cas dans le domaine de la protection de l'enfance où les parents des enfants protégés ou confiés⁸ aux soins de l'État sont considérés comme

¹ Chapitre soumis pour publication dans l'ouvrage collectif : Cyr, C., Dubois-Comtois, K, St-Laurent, D. (2021). *La maltraitance: Perspective développementale et écologique-transactionnelle*. Québec : Presse de l'Université du Québec.

² Université du Québec à Trois-Rivières, Canada.

³ *Universitat de Lleida*, Espagne.

⁴ *Università di Padova*, Italie

⁵ *Università di Padova*, Italie

⁶ Université Bourgogne Franche-Comté, France.

⁷ Université de Montréal, Canada.

⁸ Dans ce chapitre, nous utilisons l'expression « enfant protégé » pour désigner un enfant dont la sécurité ou son développement sont considérés, par le système de protection de l'enfance, comme étant compromis au point où doit être mise en place une action de prise en charge qui implique formellement la famille dans laquelle il vit. L'expression « enfant confié », quant à elle, est utilisée pour désigner un enfant protégé qui a été placé dans un autre milieu que sa famille (placement en famille d'accueil à court, moyen ou long terme, placement en banque mixte offrant une opportunité d'adoption, placement dans une structure d'accueil institutionnelle).

ayant aussi le droit de s'exprimer, d'être entendus et de participer aux décisions et actions qui les concernent eux et leurs enfants (Lafantaisie, Bérubé & Millette-Brisebois, 2020; Slettebø, 2013).

Toutefois, la participation des enfants, des parents et, de manière plus générale, des familles à l'intérieur du dispositif de protection de l'enfance, même si elle est largement reconnue comme une valeur et un principe, rencontre de puissants obstacles sur le plan de sa traduction dans la pratique des intervenants et des gestionnaires ainsi que dans l'expérience des familles des enfants protégés ou confiés (Arad-Davidzon & Benbenishty, 2008; Benbenishty, Davidson-Arad, López, Devaney, Spratt, Koopmans, Knorth, Witteman, Del Valle & Hayes, 2015; Charest-Belzile, Drapeau & Ivers, 2020; Jackson, Kelly & Leslie, 2017; Lacharité, 2015a; Seim & Slettebø, 2017; Serbati, 2017; Smithson & Gibson, 2017; Toros, DiNitto & Tiko, 2018). Ces obstacles sont principalement de deux ordres.

Le premier obstacle émerge de la cohabitation, voire de l'affrontement, au sein de l'appareil juridique-administratif-thérapeutique-éducatif⁹, de deux discours. D'une part, un discours *constitué historiquement autour des logiques de suppléance* basé sur la « protection » de l'enfant maltraité, c'est-à-dire qui met en relief la nécessité de le sauver des défaillances et des comportements violents des adultes qui s'occupent de lui – au premier plan, sa mère et son père – et, d'autre part, un discours progressiste basé sur le « bien-être » de l'enfant vulnérable, à savoir qui est centré sur la réponse à ses besoins en tant que responsabilité partagée par l'ensemble des personnes concernées par sa sécurité et son développement – sa famille et les professionnel·le·s étant ici considérés comme des partenaires (Lacharité, 2015b; Toros *et al.*, 2018). Ce double discours s'immisce également à l'intérieur de la sphère publique et est associé à une intensification de l'attention publique (par la classe politique, la fonction publique et les médias) sur le travail des professionnel·le·s et l'expérience des enfants et des parents, ce qui introduit d'autres catégories d'actrice·teur·s. Cette attention publique contribue à complexifier ce que l'on entend par l'intérêt supérieur de l'enfant, ses droits, ses besoins, ses problèmes, mais aussi la façon dont est conçu l'exercice du rôle de parent auprès de lui (Healy, Darlington & Yellowlees, 2012; Ney, Stoltz & Mahoney, 2013; Séraphin, 2020).

Le second obstacle repose sur la tension que cette cooccurrence de discours contradictoires produit sur le rôle attendu des professionnel·le·s, des parents et des enfants de même que sur les relations – au mieux, ambivalentes, et au pire, conflictuelles – entre ces personnes à l'intérieur de l'espace institutionnel. Cette complexité relationnelle et de rôles explique une bonne part des phénomènes de résistance, de méfiance et d'aliénation qui caractérisent l'expérience des familles à l'intérieur du système de protection de l'enfance ainsi que du phénomène de détresse des intervenant·e·s (Charest-Belzile *et al.*, 2020; Harris, 2011; Thrana & Fauske, 2014; Tusk, 2013).

Ces obstacles à l'implantation d'une pratique participative en protection de l'enfance entraînent des répercussions, qui ne doivent pas être considérées comme étant mineures ou périphériques, dans la capacité de ce dispositif à réaliser adéquatement son

⁹ Cette expression, inspirée du *juridical-administrative-therapeutic state apparatus (JAT)* de Fraser (1987), englobe l'ensemble des organisations de l'État qui ont comme mandat d'intervenir dans la vie des personnes. Nous y avons ajouté le domaine de l'éducation (services de garde et écoles).

mandat. Un tel constat s'avère particulièrement problématique lorsqu'on constate qu'il existe un lien étroit entre les expériences de vulnérabilité vécues par les familles et les contraintes qui limitent ou empêchent les enfants et les parents de réfléchir, faire des choix, prendre des décisions, établir des relations, s'exprimer et agir dans leur propre vie (Boutanquoi et Lacharité, 2020a; Lacharité et Lafantaisie, 2016; Wilkins & Whittaker, 2018). En fait, une longue série de travaux au cours des trente dernières années (Bédard, 2002; Boutanquoi et Lacharité, 2020b; Garbarino & Collins, 1999; Jenkins, 1990; Lacharité, sous presse; Prilleltensky, Nelson & Peirson, 2001; Swift, 1995; Wise, 2005) propose une conception de la vulnérabilité qui caractérise les situations de maltraitance s'enracinant dans la présence de contraintes (psychologiques, relationnelles, sociales, culturelles, économiques, juridiques, politiques) qui empêchent, d'une part, la provision d'expériences développementales normatives pour les enfants – non seulement à l'intérieur de leur famille, mais aussi dans leurs autres milieux de vie – et, d'autre part, la responsabilisation socioémotionnelle de leurs parents. Ainsi, le déséquilibre structurel qui limite la participation des enfants et des parents à l'intérieur des dispositifs de protection de l'enfance se superpose, pour ces personnes, à un autre déséquilibre qui, lui, fait partie de leur vie quotidienne.

La mise en œuvre d'une approche participative dans le champ de la protection de l'enfance doit donc être considérée comme une stratégie centrale dans les efforts d'amélioration de l'écosystème de services qui se met en place pour prévenir les situations de maltraitance des enfants de même que pour intervenir lorsque la sécurité et le développement de ces derniers sont compromis. Cet écosystème de services n'est manifestement pas étanche aux valeurs et principes qui reposent sur l'importance de la participation des enfants et de leurs parents (Chamberland & Milani, soumis; Join-Lambert, 2016). Dans le monde occidental, des organisations de services sont à l'œuvre pour implanter ce type d'approche. Notre intention est donc ici de proposer un cadre de référence que des professionnel·le·s ou des organisations de services peuvent utiliser pour se situer par rapport au chemin qu'il·elle·s ont parcouru en matière de participation des familles dans leurs pratiques et leurs processus institutionnels et, ainsi, établir un portrait en vue d'un plan d'action par rapport à chemin qui leur reste à parcourir. Même si notre propos met l'accent sur des dimensions globales d'une approche participative, la réflexion que nous présentons est résolument dialectique, c'est-à-dire qu'elle inclut la perspective des personnes qui sont directement concernées par sa mise en place : les intervenant·e·s, les mères, les pères et les enfants. Dès lors, les dimensions évoquées deviennent des conditions concrètes auxquelles sont exposées ces personnes et avec lesquelles elles doivent constamment négocier pour leur donner une forme précise.

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR UNE APPROCHE PARTICIPATIVE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Évoquer l'idée d'une « approche » à l'égard d'un phénomène implique de mettre en relief une façon distinctive de traiter celui-ci en fonction d'un point d'appui particulier. Le point d'appui que nous proposons ici est la participation considérée comme un aspect central de l'écologie de la maltraitance des enfants. En fait, une telle approche de la maltraitance conçoit celle-ci comme une situation caractérisée par l'effondrement de l'organisation sociale sur laquelle repose, en général, le développement des enfants et

l'exercice des responsabilités (matérielles, physiques, psychologiques, sociales, etc.) des adultes chargés de s'occuper d'eux (Lacharité, 2014). Un tel effondrement signe une vulnérabilité particulière qui traduit un ensemble de manques ou de dérives qui accompagnent les perturbations familiales observées dans les situations de maltraitance des enfants. Le dispositif institutionnel de protection de l'enfance – par certains côtés, dont la restriction ou l'absence de participation des familles – redouble cette vulnérabilité. Il faut donc considérer que ce dispositif fait partie intégrante de cette écologie sociale et qu'il ne peut être considéré uniquement comme faisant partie de la solution; il fait aussi partie du problème. Par conséquent, il constitue un espace institutionnel qui façonne les relations avec les familles et les conditions qui permettent de participer activement : 1) à la compréhension des réalités qui les affectent, 2) aux décisions qui sont prises, 3) aux actions qui sont posées et 4) à l'appréciation des effets de ces décisions et actions. De plus, si certaines convictions ne sont pas adéquatement intégrées aux processus cliniques et administratifs, cet espace institutionnel devient un lieu où la participation des familles peine à s'enraciner. Ces convictions sont notamment : a) que les familles ont pleinement le droit de participer aux décisions qui les concernent; b) qu'elles sont compétentes pour prendre des décisions à condition qu'elles disposent des informations et du soutien nécessaires; et c) que les décisions prises au sein de la famille ont plus de chances de réussir que celles imposées par des agents externes (Burford & Hudson, 2002).

La Figure 1 schématise les dimensions du cadre de référence que nous proposons. Celles-ci sont organisées visuellement en six catégories : les enjeux de communication; la voix des enfants et des parents; les cultures et circonstances familiales; la gouvernance organisationnelle; la formation professionnelle; et le partenariat intersectoriel. Pour chacune de ces catégories, trois défis sont mis en évidence : l'éthique relationnelle sous-jacente aux décisions et actions; le contenu thématique qui charpente les intentions et les objectifs qui les caractérisent; et les méthodes servant de supports conceptuels et opérationnels à ces intentions et objectifs. Le schéma présente une structure en forme de pentagone avec au centre un *noyau* (la communication). L'un des côtés (la voix des enfants et des parents) est situé dans la partie inférieure de manière à représenter le *socle* de cette structure, c'est-à-dire l'élément assure les fondations de la structure. Les quatre autres côtés doivent être considérés comme des *pierres angulaires* qui procure à ce cadre de référence un équilibre d'ensemble. Pour poursuivre avec cette métaphore architecturale, les aspects éthiques, le contenu thématique et les méthodes relevant de chacune des six dimensions constituent les composantes du *mortier* qui apportent la solidité du cadre.

La communication : noyau d'une approche participative

Identifier la communication comme le noyau d'une approche participative en protection de l'enfance peut sembler abstrait, voire absurde. Cela ne détourne-t-il pas l'attention de ce qui est réellement et concrètement en jeu dans les processus qui se déclenchent lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis? Comment le bien-être et les besoins de cet enfant peuvent-ils être une question de communication? Encore plus une question « centrale » de communication?

Pour comprendre la portée de ce repère dans l'implantation de l'approche participative que nous proposons ici, il faut préciser ce qui est présent dans les plis de ce

concept et revenir sur le phénomène qu'il cherche à saisir. En surface, la communication désigne un échange d'information. Lorsque la situation d'un enfant devient préoccupante, les échanges rapides et efficaces d'information constituent certainement un aspect à ne pas négliger. D'ailleurs, une portion substantielle de l'architecture juridique et administrative des dispositifs de protection de l'enfance dans le monde occidental s'attarde effectivement à mettre en place des procédures visant à faciliter la circulation de l'information qui sert de véhicule à ces préoccupations et à l'évaluation de celle-ci. Cette fonction d'échange ou de circulation d'information, aussi importante soit-elle, ne constitue toutefois pas ce qui fait de la communication la condition centrale de la participation des personnes à l'intérieur de l'espace institutionnel de la protection de l'enfance. En outre, il faut souligner que dans les dispositifs de protection de l'enfance, comme dans plusieurs autres types d'organisations de services (en santé, éducation, etc.), cette information est lourdement façonnée par le point de vue institutionnel et professionnel. Sur ce plan, les pratiques usuelles s'appuient sur la centralisation de données factuelles sur la situation de l'enfant et de la famille pour en tirer unilatéralement des conclusions. L'information qui en résulte n'est pas construite de manière participative avec ce dernier et ses parents et ils participent peu à la communication qui les concernent directement (Smithson & Gibson, 2017).

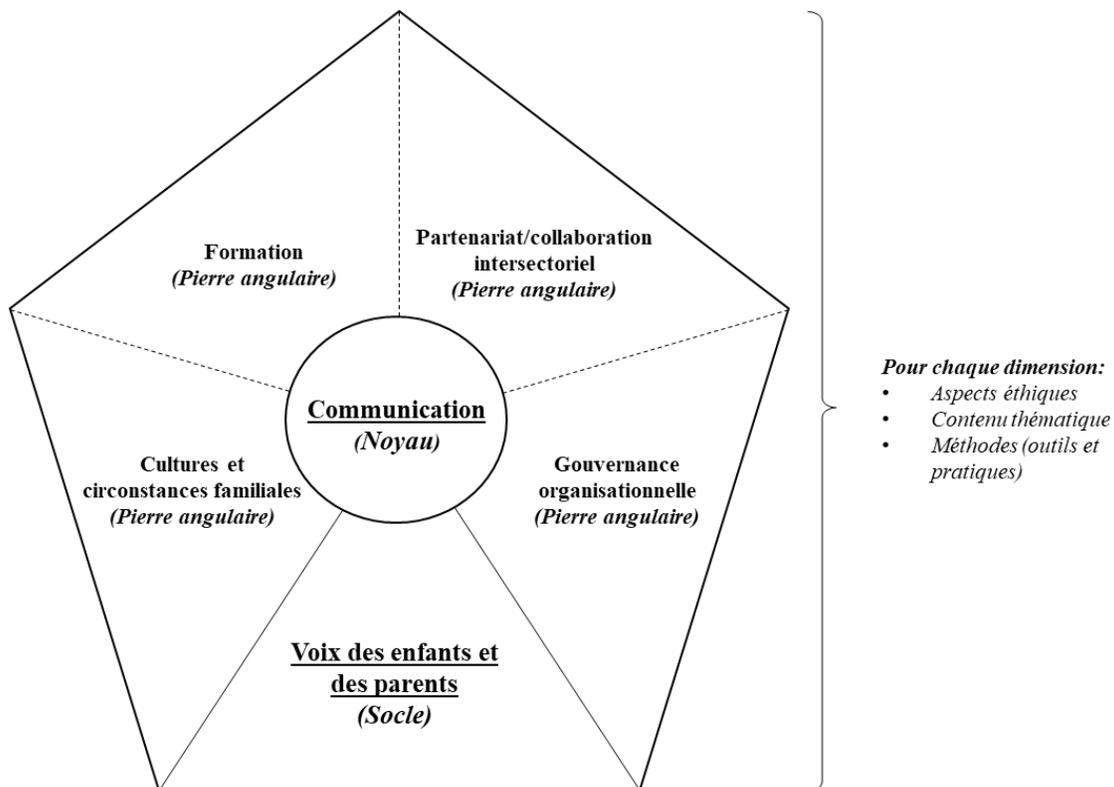


Figure 1 – Cadre de référence pour une approche participative en protection de l'enfance

En s'appuyant sur la perspective de Dewey (1916/2011), Ingold (2018) souligne que, sur le plan étymologique, les termes « communication », « communauté », « communion » et « commun » partagent les mêmes racines. Cortelazzo et Zolli (1999)

indiquent que ces termes sont constitués de *cum* qui signifie « avec, ensemble » et de *munis* qui évoque un devoir de participer et de donner pour pouvoir recevoir. Ainsi, cette famille de concepts met en relief un aspect fondamental de l'existence humaine, à savoir le fait que des personnes ayant des expériences de vie différentes arrivent à se relier de façon à construire la réalité sociale qu'elles partagent. Ainsi, communiquer signifie produire du commun entre des personnes qui occupent des positions distinctes dans l'espace social. Par exemple, l'éducation peut être considérée comme un processus intentionnel de production d'un commun par des personnes de générations différentes. Dans le cas du bien-être et de la protection d'un enfant, ce qui est essentiellement en jeu est donc le processus par lequel des personnes qui s'intéressent à cet enfant (incluant lui-même) arrivent à construire un commun (certes en échangeant de l'information, mais aussi, et surtout, en faisant des efforts de réflexion et d'imagination). Ce commun leur permet de créer ensemble du sens à propos de la vie de cet enfant, de mobiliser des ressources et d'agir de manière coordonnée afin de lui procurer les meilleures conditions de sécurité et de développement dans les circonstances actuelles.

Par conséquent, l'implantation d'une approche participative dans le champ de la protection de l'enfance a pour but de renforcer ce dispositif en tant qu'organisation qui a le devoir de participer activement à la transformation et l'émancipation sociales – au sens que Freire (1970/2003) y donne – relatives aux droits des enfants. C'est pourquoi ce repère de la communication ne situe pas seulement ce dispositif, et ses actrice·teur·s, dans la sphère restreinte de la justice à l'égard des mineurs, mais aussi dans la sphère de la justice sociale auprès des personnes en situation de vulnérabilité particulière dans la société. Le mandat institutionnel de protection des enfants ne peut se réaliser qu'à travers un maillage entre différents types d'organisations qui ont pour fonction de construire des communautés plus justes, égalitaires et sécuritaires relevant des 17 objectifs de développement durable adoptés en 2015 par les Nations unies.

Ainsi, les injustices envers les enfants qui se manifestent dans les situations de maltraitance ne sont pas que civiles ou criminelles. Elles appellent plus largement à des formes de préjudices reposant sur des inégalités sociales. Ces injustices sont également de nature épistémique (Fricker, 2007) en ce que la capacité de sujet connaissant est reconnue à certains groupes ou personnes, mais pas à d'autres, entraînant des préjudices que l'on rencontre régulièrement au sein du dispositif de protection de l'enfance. Ceux-ci peuvent être de nature testimoniale (par exemple, lorsque le discours d'un parent sur les besoins de son enfant est considéré comme étant moins « vrai », « juste » ou « bien » que celui des professionnel·le·s ou encore que l'opinion de certain·e·s catégories professionnelles est plus importante que celle d'une autre catégorie). Ils peuvent également être de nature herméneutique (par exemple, lorsqu'on considère qu'un enfant ne dispose pas des ressources – cognitives, langagières, sociales, culturelles – pour comprendre et donner un sens à ses expériences relationnelles ou encore que son père soit incapable de se rendre compte de la détresse qu'il provoque autour de lui).

La participation constitue un phénomène émergent qui repose sur cette conception large et généreuse de la communication dans la vie des familles et dans les processus institutionnels. Elle est produite par des agent·e·s qui font des efforts *ici et maintenant* pour construire du commun à propos de ce que cela signifie être un enfant (être un parent) dans une société donnée. C'est pourquoi il est primordial de considérer la communication et la

participation comme étant des formes combinées de travail que les personnes accomplissent en y investissant du temps, de l'énergie et des ressources personnelles. On évoque souvent cet investissement en parlant des « habiletés » de communication des personnes en présence et des « conditions » de leur communication. Dès lors, créer du commun dépend intimement des habiletés individuelles à communiquer que les personnes ont apprises et développées, de la coordination de ces habiletés avec celles des autres et de ce qu'elles ont la possibilité de communiquer à un moment particulier. Si on considère que le noyau de la pratique des actrice·teur·s en protection de l'enfance est de « prendre soin », c'est à travers leurs habiletés de communication qu'il·elle·s arrivent à le faire. Cette dimension impacte manifestement tous les autres éléments d'une approche participative.

Au-delà des aspects pragmatiques de la communication qui charpentent la rencontre entre des familles et des organisations, cette dimension sert également de support de la reconnaissance sociale. Plusieurs sociologues et philosophes (Castel, 2013; Honneth, 2012; Le Blanc, 2015) ont montré que l'injustice sociale ne procède pas seulement d'inégalités dans la distribution des ressources d'une société (sa richesse, ses services, etc.), mais aussi d'inégalités dans la reconnaissance sociale de certains individus ou groupes. Lacharité (2015) et Noël (2018) constatent que le dispositif de la protection de l'enfance représente un cadre institutionnel où le déni de reconnaissance de la part des parents et des enfants est courant.

La voix et la parole des enfants et des parents : le socle d'une approche participative

Il est facile d'oublier que l'acteur principal du système de protection de l'enfance est l'enfant lui-même. Il n'est pas rare de constater qu'il est considéré comme un accessoire ou un prétexte dans un scénario qui met en scène une foison d'actrice·teur·s qui s'affrontent au sujet son intérêt supérieur et qui, en toute bonne foi, parlent à sa place de ses problèmes, ses souffrances, ses droits, ses besoins ou son développement. Si la communication représente le noyau d'une approche participative en protection de l'enfance, il ne peut manifestement pas y avoir une telle approche sans la conviction que la voix et la parole de l'enfant en constituent la base. De plus, dans le prolongement de ce Winnicott (1958) a affirmé de façon provocatrice il y a plus de six décennies – *there is no such thing as a baby... A baby alone doesn't exist... What exists is always a nursing couple*, il n'est pas souhaitable de faire l'économie de l'expérience et de la perspective des parents de cet enfant.

Le domaine de la sociologie de l'enfant a significativement contribué à décrire les défis qui émergent du projet sociétal de favoriser la participation des enfants à la configuration des cadres institutionnels dans lesquels ils sont insérés (James & Prout, 2015). Avec l'impulsion de la CIDE, des champs comme ceux de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance sont directement interpellés par de tels défis. En protection de l'enfance, plusieurs travaux récents ont mis en relief la complexité de la mise en œuvre d'une telle intention (Balsells, Fuentes-Peláez & Pastor, 2017; Bouma, López López, Knorth & Grietens, 2018; Dixon, Ward & Blower, 2019; Grace, Knight, Baird, Ng, Shier, Wise, Fattore, McClean, Bonser, Judd-Lam & Kemp, 2019; Mateos, Vaquero, Balsells & Ponce, 2017; Rap, Verkoost & Bruning, 2019; Pastor, Balsells, Vaquero, Mateo & Ciurana, 2020; van Bijleveld, Dedding & Bunders-Aelen, 2015; van Bijleveld, Bunders-Aelen &

Dedding, 2020; van Bijleveld, Dedding & Bunders-Aelen, 2020; Vis, Holtan & Thomas, 2012; Vis & Lauritzen, 2020; Wilson, Hean, Abebe & Heasliup, 2020).

Dès lors, divers efforts ont visé à conceptualiser et opérationnaliser ce que l'on entend par la voix et la parole de l'enfant (Balsells, Vaquero et Ciurana, 2019; Cashmore & O'Brien, 2001; Child Welfare Information Gateway, 2016; Cossar, Brandon & Peter, 2016). C'est le cas notamment avec le modèle de Lundy (2007) et les applications qui en ont découlé (Kennan, Brady & Forkany, 2019; van Bijleveld, de Vetten & Dedding, 2020). Ce modèle introduit quatre dimensions à prendre en considération dans l'implantation de procédures et d'outils qui visent à favoriser la participation des enfants à l'intérieur des dispositifs de services. La première dimension concerne l'établissement d'*espaces* de parole dédiés aux enfants à l'intérieur des cadres institutionnels. Cette dimension inclut notamment la création de lieux, de moments et de méthodes sécuritaires et inclusifs pour tous les enfants, quels que soient leur âge, leurs capacités développementales ou leur culture. La seconde dimension repose sur le soutien actif (par l'utilisation de méthodes appropriées telles que le jeu et l'art, mais également de documents institutionnels adaptés) à l'expression individuelle et collective de leur *voix*, c'est-à-dire de leur perspective sur eux-mêmes, le monde dans lequel ils évoluent et les services qu'eux et leur famille reçoivent. Cette dimension inclut aussi l'attention à l'information qu'on leur procure pour qu'ils sachent et comprennent, premièrement, ce qui leur arrive et, deuxièmement, les raisons et les conséquences à la base des situations avec lesquelles ils doivent négocier. La troisième dimension implique la présence d'un *auditoire* servant de caisse de résonance à l'expression des enfants et offrant la possibilité que celle-ci soit entendue par les personnes et les groupes ayant des responsabilités proximales et distales dans la prise de décision et la mise en œuvre d'action qui impactent leur vie et celle de leur entourage. Cette dimension implique la création de circuits et de formes de communication qui permettent de toucher les personnes appropriées en position d'autorité. La dernière dimension concerne l'assurance que la voix des enfants exerce une *influence* sur les actions des adultes concernés par leur situation et qu'ils ne sont pas simplement consultés et écoutés, mais que ces derniers les prennent au sérieux et considèrent que leur perspective représente un élément essentiel des décisions et gestes qu'ils posent. Cette dimension inclut entre autres l'élaboration de procédures et d'outils visant à opérationnaliser diverses structures d'imputabilité à l'égard des enfants.

La voix et la parole des mères et des pères des enfants sont soumises à des défis semblables à l'intérieur du cadre de la protection de l'enfance. Plusieurs travaux montrent le caractère corrosif de ce cadre pour les parents concernés (Lacroix, Oui & Séraphin, 2015; Roose, Roets, Van Houte, Vandenhole & Reyneart, 2013; Slettebø, 2013; Toros, DiNitto & Tiko, 2018; Wilkins & Whittaker, 2018). Néanmoins, des initiatives sont élaborées pour aménager des conditions de participation (concepts, procédures et instrumentation) qui facilitent la prise en compte de la perspective des parents dans l'analyse des situations de maltraitance, les décisions qui sont prises, les actions qui sont mises en place et l'évaluation des effets de ces décisions et actions. C'est le cas notamment des autrice·teur·s de ce chapitre et de leurs collègues (Balsells, Mateos, Urrea & Vaquero, 2018; Balsells, Urrea, Ponce, Vaquero & Navajas, 2019; Bournel-Bosson, Ansel & Boutanquoi, 2020; Boutanquoi, Ansel & Bournel-Bosson, 2019; Boutanquoi, Bournel-Bosson & Minary, 2016; Chaïeb, Fourcade & Séraphin, 2015; Chamberland, Lacharité, Lessard, Lemay, Dufour & Clément, 2012; Mateos, Fuentes-Peláez, Pastor Vicente & Mundet Bolós, 2018;

Lacharité, 2015; Milani, Ius, Zanon & Sità, 2016; Milani, Serbati & Ius, 2015; Milani, Zanon & Ius, 2020).

Ainsi, pour enrichir le dialogue avec les familles, il est pertinent de s'appuyer sur un référentiel conceptuel écosystémique du développement et du bien-être des enfants – le *Framework Assessment of Children of Need and their Families* (FACNF), élaboré dans le cadre d'un changement d'orientation des politiques publiques au Royaume-Uni au début des années 2000 (Grey, 2001). Ce référentiel est représenté sous forme d'un triangle : le côté droit décrit sept dimensions du développement des enfants, le côté gauche résume six dimensions reliées aux capacités parentales et enfin la base du triangle spécifie sept dimensions associées aux facteurs familiaux et environnementaux. Ce cadre est notamment une composante charnière des innovations sociales québécoise (initiative AIDES : Dufour, Lacharité, Lemay, Lessard & Jauzion-Graverolle, 2016), italienne (programme PIPPI : Serbati, Zanon, Di Masi & Tuggia, 2015) et espagnole (programme *Caminar en familia* : Balsells Bailon *et al.*, 2015). Ces initiatives ont en commun de mettre l'accent sur la confiance et l'alliance entre les parents et les professionnel·le·s, sur le dialogue permettant de construire une vision partagée des besoins de l'enfant et sur le soutien des compétences parentales face aux contraintes à l'exercice de celles-ci dans les situations de maltraitance et en réponse aux mesures institutionnelles qui sont prises. Elles ont également créé des méthodes et des procédés sensibles aux aspects éthiques qui émergent au sein des relations sociales entre les personnes qui évoluent dans ce cadre.

Les pierres angulaires d'une approche participative

L'architecture d'une approche participative en protection de l'enfance serait incomplète sans la présence de dimensions dont la fonction est d'établir un cadre aux formes d'action, de réflexion et de subjectivité qui favorisent le bien-être des enfants dont la sécurité et le développement sont compromis tout autant que le partage des responsabilités à leur égard parmi les adultes de leur entourage. Notre proposition repose sur quatre pierres angulaires qui assurent un équilibre au cadre de référence.

La première de ces pierres représente la sensibilité des actrice·teur·s aux *cultures familiales et aux circonstances de vie des familles* des enfants protégés ou confiés. Si l'on considère la maltraitance des enfants non seulement comme un drame individuel, mais également comme un problème social ou encore de santé publique, cela implique que ces situations reposent sur la mise en présence, voire la collision, entre des cultures qui véhiculent une diversité de représentations mentales et sociales de l'enfance, de la parentalité et de la coparentalité – celles des familles et des communautés locales et celles des organisations professionnelles. Historiquement, la notion de culture en anthropologie englobe le patrimoine cumulatif (sur le plan matériel, économique, intellectuel, social, etc.) que les personnes qui partagent leur existence vont, d'une génération à l'autre, vouloir transmettre (par exemple, par la socialisation, l'éducation ou le testament), mais aussi transformer (parfois avec la conséquence de le bonifier et d'autres fois avec celle de l'appauvrir) (Rioux, 1950). Dans le cas de la participation des enfants, les us et coutumes des groupes familiaux jouent un rôle important en tant que conditions qui favorisent ou empêchent les enfants d'exprimer leur point de vue et que celui-ci soit pris en considération par les adultes de leur entourage. Dans le cas des parents, diverses conceptions et

expériences de l'aide provenant du milieu professionnel ou de la communauté peuvent également faciliter ou entraver le soutien à l'exercice de leur rôle auprès de leurs enfants.

Dire que les familles et les organisations de services produisent des faits de culture signifie donc que les unes et les autres sont organisées par des conditions et des ressources tout autant que des idées et des pratiques. La rencontre, d'un côté, entre un enfant et ses parents et, de l'autre, des professionnel·le·s de la protection de l'enfance n'est jamais seulement qu'interpersonnelle; elle est aussi une rencontre de la culture d'une famille et de celle d'une organisation. Lacharité (2015) a décrit un phénomène de captation institutionnelle qui entre en jeu dans cette rencontre et qui fait en sorte que l'expérience des familles est systématiquement traduite et interprétée dans un discours professionnel. Cela crée pour les parents et les enfants des effets d'étrangeté et de confusion, leur vie devenant scénarisée et mise en scène par d'autres personnes qui utilisent un langage et des codes qui sont souvent en rupture avec leur quotidien. Sur ce plan, une approche participative exige des professionnel·le·s une attention aux actes de résistances que les enfants protégés ou confiés et leurs parents vont produire pour réagir à la colonisation de leur mode de vie par des groupes de personnes qui leur sont étrangers ou avec lesquels ils ont une histoire de conflit ou de souffrance¹⁰. Cela exige aussi de construire, entre les adultes concernés, des alliances suffisamment solides autour du bien-être des enfants – et cela passe souvent par l'évocation de la propre enfance des parents – pour élaborer des plans d'action concertés qui prennent en considération l'intérêt de l'enfant, des parents et des professionnel·le·s.

Une seconde pierre angulaire représente les modalités de *gouvernance organisationnelle* établissant les principes et les cibles d'action à l'intérieur des organisations ainsi que les rôles, relations et responsabilités directement associés à la participation des enfants et des parents. Brault, Roy et Denis (2008) soulignent que cette expression désigne une action collective en vue de la mobilisation des relations et des savoirs au sein d'une organisation dont la finalité est l'amélioration continue de la qualité des services offerts et dispensés. Ainsi, en ce qui concerne la participation des enfants et des parents, il s'agit des conditions (réglementaires, administratives, professionnelles, etc.) qui favorisent la concertation et la prise en compte de leur point de vue dans l'analyse de leur situation, l'élaboration de plans d'action et l'évaluation des effets de ceux-ci. À un autre niveau, cette dimension implique la participation des enfants et des parents à la qualité et l'amélioration des processus institutionnels sur le plan : 1) de la *mobilisation des relations* parmi les actrice·teur·s qui font partie d'une organisation; 2) de la *mobilisation des savoirs* sur lesquels reposent la réflexion et la décision quant à la qualité et l'amélioration des services; 3) de *l'interface* entre le système de gestion et le système « clinique » d'une organisation. À un troisième niveau, cet élément touche la réorganisation des différents domaines organisationnels (le développement professionnel, la gestion des risques, la vérification clinique, l'efficacité clinique, la transparence des initiatives d'amélioration et la recherche & développement) afin d'intégrer dans les processus décisionnels et opératoires la perspective des enfants et des parents ainsi que la centration sur les besoins de développement de l'enfant. Finalement, une approche participative de la

¹⁰ Plusieurs des mères et des pères des enfants protégés ou confiés ont été eux-mêmes la cible de mesures de protection dans leur enfance ou leur adolescence et l'expérience qu'il·elle·s en gardent façonne leur attitude et leurs comportements lorsque des mesures semblables s'introduisent à nouveau dans leur vie par l'intermédiaire de leur enfant.

gouvernance organisationnelle inclut la mise en place de structures d'imputabilité individuelle ou collective basés sur la qualité de la participation des enfants et des familles.

Une troisième pierre angulaire d'une approche participative inclut la *collaboration et le partenariat entre une diversité d'organisations* dédiées aux droits, au bien-être et au développement des enfants et la façon dont elles coordonnent leurs actions dans les situations de maltraitance ou de risque de maltraitance (Kellett, 2011). Au moins trois aspects doivent être pris en considération sur ce plan.

Le premier aspect porte sur l'importance que chaque organisation accorde à la participation des enfants et de leurs parents et sur le fait que certains phénomènes sont constitués en tant que valeurs partagées, c'est-à-dire ce à quoi les organisations s'entendent pour accorder de l'importance dans leurs actions concertées et ce qui les guident dans les décisions qu'elles prennent ensemble, plutôt qu'être simplement considérés comme étant des règles ou des procédures à suivre. En particulier, les partenaires intersectoriels en protection de l'enfance ont intérêt à faire des efforts pour se mettre d'accord sur des questions incontournables telles que : qu'entend-on au juste par le « développement » et les « besoins » d'un enfant? Quelle position commune se donne-t-on à propos du rôle des parents dans la vie de leurs enfants? Sur quoi une responsabilité « collective » à l'égard de l'enfant et de ses parents doit-elle reposer? Comment s'assure-t-on d'une cohérence dans la réponse interorganisationnelle à leurs besoins? Comment s'assure-t-on de respecter la confidentialité dans le cadre d'actions conjointes impliquant de multiples organisations?

Un autre aspect touche la possibilité d'intégrer concrètement les enfants et les parents dans des actions qui engagent plusieurs organisations de services. Ici, le partenariat intersectoriel (par exemple, entre la santé, l'éducation et la protection de l'enfance) peut, à tort, être défini comme étant une activité en surplomb de la vie des familles et ne les concernant pas directement. On y tient des discours et on planifie des actions « en leur nom », mais sans elles. Pour contrer cette conception, il est nécessaire de créer d'espaces de dialogue intersectoriel impliquant directement des enfants, des mères et des pères. De plus, cela exige que les professionnel·le·s de diverses disciplines et secteurs de services explorent des manières différentes de faire les choses pour lesquelles il·elle·s sont mandaté·e·s, en particulier en se familiarisant avec ce qui se situe à la périphérie de leur champ d'expertise et à la frontière avec les autres champs. Enfin, cela demande de considérer que les actions intersectorielles se produisent dans des contextes où les réponses toutes faites n'existent pas et où le « bricolage » et la « navigation à vue » constituent d'importantes ressources cognitives. Cela renvoie aux tentations procédurales à l'opposé d'une praxis qui invite à faire avec le réel au-delà d'un prescrit.

Un troisième aspect à considérer repose sur l'utilisation et la création de méthodes qui offrent aux partenaires : 1) un cadre et un langage commun pour comprendre l'enfant – ses intérêts, ses droits, ses besoins et son développement – et les responsabilités parentales; 2) des outils d'analyse et de dialogue entre les divers·e·s actrice·teur·s; et 3) des indicateurs concrets qui permettent d'évaluer la performance du partenariat en fonction de sa capacité à intégrer la perspective des enfants et des parents. Le cadre écosystémique des besoins de développement des enfants et les outils développés par les équipes espagnole, italienne et québécoise évoqués plus haut favorisent la communication et soutiennent une lecture commune des besoins, le partage des responsabilités ainsi que la cohérence des actions au bénéfice des familles. Il faut aussi noter que la création de méthodes va au-delà des

responsabilités de chaque professionnel·le dans l'élaboration et la mise en place d'initiatives concrètes dans leur travail de collaboration intersectorielle. Notre propos met en relief le degré d'autonomie dont ils·elles disposent au sein de leur propre organisation et la manière dont est pensée la collaboration et le partenariat au sein de chaque organisation concernée.

Une dernière pierre angulaire d'une approche participative en protection de l'enfance représente la *formation professionnelle* dont la fonction, l'intérieur de notre cadre de référence, est de combler l'écart entre la théorie et la pratique de la participation. Comment les personnes sont-elles préparées et soutenues à participer les unes avec les autres? Quelles expériences transformatrices ont-elles l'occasion de faire pour s'initier à une pratique participative, la consolider ou l'approfondir? Ici, le concept de formation doit se déprendre d'une logique « bancaire » qui conçoit l'éducation principalement sous l'angle de la transmission de connaissances formalisées à des personnes qui ne les possèdent pas. Une telle perspective reste encore très active dans les milieux académiques qui procurent la formation initiale aux professionnel·le·s de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du droit de même que dans les organisations de services qui offrent de la formation continue à leurs employé·e·s.

C'est plutôt vers une logique de pédagogie transformative (Mezirow & Taylor, 2009; Milani, 2018) qu'il est préférable se tourner pour concevoir des méthodes de formation qui sont cohérentes avec les autres éléments de l'approche participative qui ont déjà été présentés dans ce chapitre. En particulier, les méthodes de formation ont intérêt à reposer sur quatre principes : 1) le principe d'isomorphisme qui indique que si la pratique participative implique une prise de position éthique à l'égard de la voix des enfants et des parents, la formation devrait offrir aux professionnel·le·s des occasions de participation sous la forme d'expériences d'être écouté·e·s et respecté·e·s dans leur dignité, leurs savoirs et leurs habiletés par les personnes qui les forment, les encadrent ou les supervisent; 2) le principe de la cognition ou de l'apprentissage situé (Lave & Wenger, 1991) qui repose non pas principalement sur la relation entre la personne qui forme et celles qui sont formées, mais plutôt sur ce que ces dernières peuvent s'apprendre l'une l'autre dans un cadre de communautés de pratiques et d'activités de codéveloppement; 3) le principe de la présence incontournable d'enfants et de parents en tant qu'agents impliqués, selon diverses modalités, dans les activités de formation; et 4) le principe d'interdisciplinarité qui reconnaît, au-delà des compétences spécifiques à chaque domaine professionnel, le rôle de compétences transversales nécessaires à l'élaboration d'une « co-pratique » en protection de l'enfance.

La formation en tant que pierre angulaire de notre proposition considère que cette dimension évoque aussi le rapport au savoir professionnel tout autant que les représentations et l'identité professionnelles. Ainsi, une logique transformative de la formation implique nécessairement de revisiter la conception que les professionnel·le·s attribuent à leur savoir et de modifier ces représentations et identités. Dès lors, la participation implique un autre rapport aux parents et aux enfants qui, pour certain·e·s professionnel·le·s, prend la forme d'un renoncement à un savoir expert au profit d'une clinique au sens premier du terme, c'est-à-dire d'un type particulier d'attention à l'expérience et au discours d'autrui.

CONCLUSION

La maltraitance des enfants représente un problème social de nature développementale et écosystémique qui dépossède ces derniers et leurs parents des leviers leur permettant de se construire une bonne vie. La réponse institutionnelle à ce problème social ne peut manifestement pas être simplement conçue comme une action qui descend dans leur vie, aussi bien intentionnée soit-elle. Elle doit plutôt être pensée en prenant en considération la perspective des enfants et de leurs parents. C'est pourquoi, dans ce chapitre, nous avons attiré l'attention sur le fait que les éléments que nous proposons s'intègrent dans un cadre dont la fonction est de permettre aux actrice·teur·s de la protection de l'enfance de se situer sur ce que nous avons appelé le « territoire de la participation ». Il s'agit donc de conditions qu'il importe de réunir dans la mise en œuvre d'une approche participative en protection de l'enfance. Notre proposition les invite donc à faire un travail de repérage et de réflexion plutôt qu'un travail de normalisation de leur pratique.

Nous voulions aussi montrer dans ce chapitre que les efforts de conceptualisation et d'opérationnalisation d'une approche participative sont loin d'être marginaux et isolés dans le champ de la protection de l'enfance sur le plan international. Ils s'inscrivent à l'intérieur d'une mouvance de fond émergeant de multiples constats empiriques – s'appuyant sur des recherches scientifiques, mais également sur des analyses de politiques publiques¹¹ – qui révèlent les ratées des dispositifs de protection de l'enfance à plusieurs endroits dans le monde et affirment le principe de la participation des enfants et de leurs parents. Pour reprendre une expression usuelle dans un sport emblématique en Amérique du nord – le baseball – qui souligne que « *pitching is the name of the game* », il est pertinent d'affirmer que, dans le champ de la protection de l'enfance, « *participation is the name of the game* ».

RÉFÉRENCES

- Arad-Davidzon, B., Benbenishty, R. (2008). The role of workers' attitudes and parent and child wishes in child protection workers' assessments and recommendation regarding removal and reunification. *Children and Youth Services Review, 30*, 107-121.
- Balsells Bailon *et al.* (2015). *Caminar en familia: Programa de competencias parentales durante el acogimiento y la reunificación familiar*. Madrid: Ministerio de sanidad, servicios sociales e igualdad centro de publicaciones.
- Balsells Bailon, M.A., Fuentes-Peláez, N., & Pastor, C. (2017). Listening to the voices of children in decision-making: A challenge for the child protection system in Spain. *Children and Youth Services Review, 79*, 418-425.
- Balsells Bailon, M.A., Fuentes-Peláez, N., Urrea, A., Mateos, A. (2020). La réunification familiale : un défi pour l'action socio-éducative avec les familles en protection de l'enfance. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 73-80.
- Balsells Bailon, M.A., Mateos, A., Urrea, A. & Vaquero, E. (2018) Positive parenting support during family reunification. *Early Child Development and Care, 188*(11), pp. 1567-1579.
- Balsells Bailon, M.A., Urrea, A., Ponce, C., Vaquero, E., & Navajas, A. (2019). Claves de acción socioeducativa para promover la participación de las familias en procesos de acogimiento. *Educación XXI, 22*(1), 401-423.
- Balsells Bailon, M.A., Vaquero, E., Ciurana, A. (2019). El apoyo social durante el acogimiento: su relevancia para el bienestar de los niños y las niñas en situación de protección. *Sociedad e Infancias, 3*, 115-132.
- Bédard, J. (2002). Familles en détresse sociale : approches interdisciplinaires et communautaires. *Thérapie Familiale, 23*(2), 157-173

¹¹ Par exemple, ce chapitre a été rédigé au moment où, au Québec, la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse* peaufinait ses conclusions et recommandations. Au cours de la dernière décennie, des actions similaires ont eu lieu dans la plupart des pays occidentaux.

- Benbenishty, R., Davidson-Arad, B., López, M., Devaney, J., Spratt, T., Koopmans, C., Knorth, E.J., Witteman, C.L.M., Del Valle, J.F., Hayes, D. (2015). Decision making in child protection: An international comparative study on maltreatment substantiation, risk assessment and interventions recommendations, and the role of professionals' child welfare attitudes. *Child Abuse & Neglect*, 49, 63-75.
- Bouma, H., López López, M., Knorth, E.J., Grietens, H. (2018). Meaningful participation for children in the Dutch child protection system: A critical analysis of relevant provisions in policy documents. *Child Abuse and Neglect*, 79, 279-292.
- Bournel-Bosson, M., Ansel, D., Boutanquoi, M. (2020). Dynamiques relationnelles en protection de l'enfance. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 147-159.
- Boutanquoi, M., Ansel, D., Bournel-Bosson, M. (2019). Parent-professional interviews in child protection: Comparing viewpoints. *Child and Family Social Work*. <https://doi.org/10.1111/cfs.12722>.
- Boutanquoi, M., Bournel-Bosson, M., Minary, J.P (2016) La difficulté à élaborer des récits communs entre parents et professionnels. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 39, 37-57.
- Boutanquoi, M., Lacharité, C. (2020a). Conclusion : de la vulnérabilité à la participation. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 11-23.
- Boutanquoi, M., Lacharité, C. (2020b). Introduction : vulnérabilité et protection de l'enfance. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 227-230.
- Brault, I., Roy, D.A., Denis, J.L. (2008). Introduction à la gouvernance clinique : historique, composantes et conceptualisation renouvelée pour l'amélioration de la qualité et de la performance des organisations de santé. *Pratiques et organisation des soins*, 39, 167-173.
- Burford, G., & Hudson, J. (2002). Family Group Conferencing: New Directions in Community-centered Child and Family Practice. *Child and Family Social Work*, 7, 144-145.
- Cashmore, J., O'Brien, A. (2001). Facilitating participation of children and young people in care. *Children Australia*, 26, 10-15.
- Castel, R. (2013). *L'insécurité sociale: qu'est-ce qu'être protégé*. Paris: Seuil.
- Chaïeb, S., Fourcade, C., Séraphin, G. (2015). Le recueil de la parole de l'enfant victime dans un cadre judiciaire: construire un dispositif dédié. Dans C. Lacharité, C. Sellenet, C. Chamberland (sous la direction de), *La protection de l'enfance: la parole des enfants et des parents*. Québec: PUQ, pp. 83-98.
- Chamberland, C., Lacharité, C., Lessard, D., Lemay, L., Dufour, S., Clément, M. È. (2012). L'initiative AIDES : une approche centrée sur les besoins des enfants vulnérables. Dans M. A. Poirier, S. Léveillé, & M. È. Clément (sous la direction de), *Jeunesse en tête : au-delà du risque de maltraitance, les besoins de développement des enfants*. Québec : PUQ, pp. 103-126
- Chamberland, C. & Milani, P. (soumis). Repères conceptuels pour un renouvellement des pratiques en protection de l'enfance : des expériences internationales. *Vie Sociale*.
- Charest-Belzile, D., Drapeau, S., Ivers, H. (2020). Parental engagement in child protection services: A multidimensional, longitudinal and interactive framework. *Children and Youth Services Review*, 116, art. no. 105162.
- Child Welfare Information Gateway (2016). *Family Engagement: Partnering with families to improve Child Welfare outcomes*. <https://www.childwelfare.gov/pubs/f-fam-engagement>.
- Cortelazzo, M., Zolli, P. (1999). *Il nuovo etimologico: DELI, dizionario etimologico della lingua italiana*. 2 ed. Bologna : Zanichelli.
- Cossar, J., Brandon, M., Peter, J. (2016). "You've got to trust her and she's got to trust you": children's views on participation in the child protection system. *Child & Family Social Work*, 21, 103-112.
- Dewey, J. (1916/2011). *Démocratie et éducation, suivi de : Expérience et éducation*. Paris : Amand Colin.
- Dixon, J., Ward, J., Blower, S. (2019). "They sat and actually listened to what we think about the care system": the use of participation, consultation, peer research and co-production to raise the voices of young people in and leaving care in England. *Child Care in Practice*, 25, 6-21.
- Dufour, S., Lacharité, C. Lemay, L., Lessard, D., Jauzion-Graverolle, C. (2016). *Initiative AIDES – Besoins des enfants, partage des responsabilités et cohérence des actions envers eux*. Rapport final de recherche. Québec : Ministère Santé et Services sociaux.
- Fraser, N. (1987). Women, Welfare and the Politics of Need Interpretation. *Hypatia*, 2 (1), 103-121.
- Freire, P. (1970/2003). *Pédagogie des opprimés, suivi de: Conscientisation et révolution*. Paris: La Découverte.
- Fricke, M. (2007). *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford: Oxford University Press.
- Garbarino, J., Collins, C.C. (1999). Child neglect, a family with a hole in the middle. Dans H. Dubowitz (sous la direction de), *Neglected Children, research, practice, and policy*. Thousand Oaks: Sage, pp. 1-23.
- Grace, R., Knight, J., Baird, K., Ng, J., Shier, H., Wise, S., Fattore, T., McClean, T., Bonser, G., Judd-Lam, S., Kemp, L. (2019). Where are the silences? A scoping review of child participatory research literature in the context of the Australian service system. *Children Australia*, 44 (4), 172-186.
- Grey, J. (2001). The Framework for the Assessment of Children in Need and Their Families. *Child Psychology and Psychiatry Review*, 6, 4-10.

- Harris, N. (2011). Does responsive regulation offer an alternative? Questioning the role of formalistic assessment in child protection investigations. *British Journal of Social Work*, 41, 1383–1403.
- Healy, K., Darlington, Y., Yellowlees, J. (2012). Family participation in child protection practice: An observational study of family group meetings. *Child & Family Social Work*, 17, 1–12.
- Honneth, A. (2012). *The I in We: Studies in the theory of recognition*. Cambridge: Polity.
- Ingold, T. (2018). *Anthropology and/as Education*. London: Routledge.
- Jackson, S., Kelly, L., Leslie, B. (2017). Parental participation in statutory child protection intervention in Scotland. *British Journal of Social Work*, 47 (5), 1445-1463.
- James, A., Prout, A. (2015). *Constructing and Reconstructing Childhood: Contemporary issues in the sociological study of childhood*. London: Routledge.
- Jenkins, A. (1990). *Invitations to Responsibility: The therapeutic engagement of men who are violent and abusive*. Adelaide, Australia: Dulwich Centre Publications.
- Join-Lambert, H. (2016). Parental involvement and multi-agency support services for high-need families in France. *Social Policy & Society*, 15(2), 317-329.
- Kellett, M. (2011). *Children's Perspectives on Integrated Services: Every Child Matters in policy and practice*. London: Palgrave/Macmillan.
- Kennan, D., Brady, B., Forkan, C. (2019). Space, Voice, Audience and Influence: The Lundy model of participation (2007) in child welfare practice. *Practice*, 31, 205-218.
- Lacharité, C. (2014). Transforming a wild world: Helping children and families to address neglect in the province of Quebec, Canada. *Child Abuse Review*, 23, 286–296.
- Lacharité, C. (2015a). Les familles et la vulnérabilité : la captation institutionnelle de la parole des enfants et des parents. Dans C. Lacharité, C. Sellenet, C. Chamberland (sous la direction de), *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents*, Québec : PUQ, pp. 37-50.
- Lacharité C. (2015b). *Participation des parents et services de protection de l'enfance*. Trois-Rivières, QC: Éditions CEIDEF (Cahiers du CEIDEF, vol.1).
- Lacharité, C. (sous presse). Une perspective écosystémique et développementale de la négligence envers les jeunes enfants. Dans C. Zaouche Gaudron, C. Mennesson, M. Kelly-Irving et A. Dupuy (sous la direction de), *Espaces de socialisation extrafamiliale dans la petite enfance*. Toulouse : Éditions Érès.
- Lacharité, C., Lafantaisie, V. (2016). Le rôle de la fonction réflexive dans l'intervention auprès de parents en contexte de négligence envers l'enfant. *Revue québécoise de psychologie*, 37, 159-180.
- Lacroix, I., Oui, A., Séraphin, G. (2015). La participation des parents en protection de l'enfance : une injonction paradoxale. Dans C. Lacharité, C. Sellenet, C. Chamberland (sous la direction de), *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents*, Québec : PUQ, pp. 173-186.
- Lafantaisie, V., Bérubé, A., Millette-Brisebois, S. (2020). Définitions de la négligence à l'intérieur de l'institution de la protection de la jeunesse : l'importance de la participation des parents. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 173-188.
- Lave, J., Wenger, E. (1991). *Situated Learning: Legitimate peripheral participation*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Le Blanc, G. (2015). *L'invisibilité sociale*. Paris : PUF.
- Lehmann, J. (2015). There is no such thing as a baby. The mother-child couple at the center of Winnicott's practice. *Journal de la psychanalyse de l'enfant*, 5(2), 181-202.
- Lundy, L. (2007). 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. *British Educational Research Journal*, 33, 927-942.
- Mateos, A., Vaquero, E., Balsells, M. A., & Ponce, C. (2017). 'They didn't tell me anything; they just sent me home': children's participation in the return home. *Child & Family Social Work*, 22(2), 871–880.
- Mateos, A., Fuentes-Peláez, N., Pastor Vicente, C., Mundet Bolós, A. (2018). Good professional practices for promoting positive parenting and child participation in reunification processes. *Child and Family Social Work*, 23, 574-581.
- Mezirow, J., Taylor E. (2009). *Transformative Learning in Practice: Insights from community, workplace, and higher education*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Milani P. (2018). *Educazione e famiglie: Ricerche e nuove pratiche per la genitorialità*. Roma: Carocci.
- Milani, P., Ius, M., Zanon, O., Sità, C. (2016) « Je suis Michel et je suis beau comme le soleil ... ». *Ressources des familles négligentes enregistrées par les professionnels dans le programme P.I.P.P.I. en Italie*. *Revue Internationale d'Education Familiale*, 39, 107-133.
- Milani, P., Serbati, S, Ius, M. (2015). La parole vivante et la parole morte : le parcours accidenté de la parole des enfants et des parents vers l'action. Dans C. Lacharité, C. Sellenet, C. Chamberland (sous la direction de), *La protection de l'enfance: la parole des enfants et des parents*. Québec: PUQ, pp. 125-142.
- Milani, P., Zanon, O, Ius, M. (2020). De te fabula narratur : négligence et vulnérabilités des familles, des professionnels et des chercheurs dans le programme PIPPI. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 129-145.
- Nations unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Genève : Assemblée générale des Nations unies. <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.

- Nations unies (2015). *17 objectifs pour l'humanité et pour la planète*. Genève : Assemblée générale des Nations unies. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>.
- Ney, T., Stoltz, J.-A., Maloney, M. (2013). Voice, power and discourse: Experiences of participants in family group conferences in the context of child protection. *Journal of Social Work, 13*(2), 184–202.
- Noël, J. (2018). Regard sur la justice sociale à travers la situation des mères qui ont un enfant placé par les services de protection de l'enfance. *Revue canadienne de service social, 35*, 103–120.
- Pastor, C., Balsells, M.A., Vaquero, E., Mateo, M., Ciurana, A. (2020). Uninformed, Afraid and Confused: What Children Need to Know at the Beginning of Their Foster Care Process. *Child Care in Practice*, DOI: 10.1080/13575279.2020.1723065.
- Prilleltensky, I., Nelson, G., Peirson, L. (2001), *Promoting family wellness and preventing child maltreatment: Fundamentals for thinking and action*. Toronto: University of Toronto Press.
- Rap, S., Verkoost, D., Bruning, M. (2019). Children's participation in Dutch youth care practice: an exploratory study into the opportunities for child participation in youth care from professionals' perspective. *Child Care in Practice, 25*, 37–50.
- Rioux, M. (1950). Remarques sur la notion de culture en anthropologie. *Revue d'histoire de l'Amérique française, 4*, 311–321.
- Roose, R., Roets, G., Van Houte, S., Vandenhole, W., Reynaert, D. (2013). From parental engagement to the engagement of social work services: Discussing reductionist and democratic forms of partnership with families. *Child and Family Social Work, 18* (4), 449-457.
- Seim, S., Slettebø. T. (2017). Challenges of Participation in Child Welfare. *European Journal of Social Work, 20*, 882–893.
- Séraphin, G. (2020). Vulnérabilité ou danger? Lorsqu'une analyse écosystémique des situations de négligence en protection de l'enfance révèle les limites du système français de protection de l'enfance. Dans M. Boutanquoi et C. Lacharité (sous la direction de), *Enfants et familles vulnérables en protection de l'enfance*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 57-69.
- Serbati. S.S.S. (2017). "You won't take away my children!" Families' participation in child protection. Lessons since a best practice. *Children and Youth Services Review, 82*, 214-221.
- Serbati S., Zanon O., Di Masi D., Tuggia M. (2015). *Il Quaderno di P.I.P.P.I. Teorie, Metodi e strumenti per l'implementazione del programma*. Padoue : Becco-Giallo.
- Slettebø, T. (2013). Partnership with parents of children in care: A study of collective user participation in child protection services. *British Journal of Social Work, 43* (3), 579-595.
- Smithson, R., Gibson, M. (2017). Less than human: a qualitative study into the experience of parents involved in the child protection system. *Child & Family Social Work, 22*, 565-574.
- Swift K. 1995. *Manufacturing Bad Mothers: A critical perspective on child neglect*. University of Toronto Press: Toronto.
- Thrana, M. H., Fauske, H. (2014). The emotional encounter with child welfare services: The importance of incorporating the emotional perspective in parents' encounters with child welfare workers. *European Journal of Social Work, 17*(2), 221–236.
- Toros, K., DiNitto, D.M., Tiko, A. (2018). Family engagement in the child welfare system: A scoping review. *Children and Youth Services Review, 88*, 598-607.
- Tuck, V. (2013). Resistant parents and child protection: Knowledge base, pointers for practice and implications for policy. *Child Abuse Review, 22*, 5–19.
- van Bijleveld, G.G., Dedding, C.W.M., Bunders-Aelen, J.F.G. (2015). Children's and young people's participation within child welfare and child protection services: A state-of-the-art review. *Child and Family Social Work, 20*, 129-138.
- van Bijleveld, G.G., Bunders-Aelen, J.F.G., Dedding, C.W.M. (2020). Exploring the essence of enabling child participation within child protection services. *Child and Family Social Work, 25*, 286-293.
- van Bijleveld, G.G., Dedding, C.W.M., Bunders-Aelen, J.F.G. (2020). Seeing eye to eye or not? Young people's and child protection workers' perspectives on children's participation within the Dutch child protection and welfare services. *Children and Youth Services Review, 47*, 253-259.
- van Bijleveld, G.G., de Vetten, M., Dedding, C.W.M. (2020). Co-creating participation tools with children within child protection services: What lessons we can learn from the children. *Action Research*, DOI: 10.1177/1476750319899715.
- Vis, S.A., Holtan, A., Thomas, N. (2012). Obstacles for Child Participation in Care and Protection Cases—Why Norwegian Social Workers Find it Difficult. *Child Abuse Review 21*, 7–23.
- Vis, S.A., Lauritzen, C. (2020). Child Protection Managers' Views on Frameworks for Assessment of Children in Need. *Child Care in Practice*, DOI: 10.1080/13575279.2020.1816530.
- Wilkins, D., Whittaker, C. (2018). Doing child-protection social work with parents: What are the barriers in practice? *British Journal of Social Work, 48* (7), 2003-2019.
- Wilson, S., Hean, S., Abebe, T., Heasliup, V. (2020). Children's experiences with Child Protection Services: A synthesis of qualitative evidence. *Children and Youth Services Review, 113*, art. no. 104974.
- Winnicott, D.W. (1958). *Through Paediatrics to Psycho-analysis*. London: Tavistock Publications.
- Wise, J.B. (2005). *Empowerment Practice with Families in Distress*. New York: Columbia University Press.